

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
5^e séance ordinaire

Mardi, 28 mai 2024 – 18 h 30 – Au local du service de garde

Sont présent.e.s :

Dominique-Joël BEAUPRÉ, membre parent
Lina CHARLEBOIS, membre de la communauté
Joëlle COMTE, membre parent substitut
Maryse GUILLEMETTE, éducatrice spécialisée
Véronique KANEMY, présidente de l'OPPAL
Kaven MORASSE, membre parent
Sophie QUINTAL, directrice
Imane RAHMOUNI, membre parent
Isabelle ROBILLARD, enseignante
Isabelle TAPP, enseignante

Ordre du jour

➤ **Accueil**

1. Ouverture de la réunion à 18 h 47 et vérification du quorum (*Kaven*)
M. Kaven Morasse propose l'ouverture de la réunion et constate le quorum à cet effet.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (*Kaven*)
Résolution proposée par Kaven Morasse :
Le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour.
 - Adoptée à l'unanimité.
3. Nomination d'un gardien du temps (*Kaven*)
Isabelle Robillard est nommée « gardienne du temps » à l'unanimité.
4. Mot de bienvenue (*Kaven*)
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2024 (*Kaven*)
 - Demande d'Isabelle Robillard de retirer le nom de « Michel Cloutier, enseignant » du PV.**Résolution proposée par Kaven Morasse :**
Le conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 2 avril 2024, avec la modification proposée.
 - Adoptée à l'unanimité.

➤ **Consultation / décisions**

6. Suivi du budget annuel de l'établissement (*Sophie*)
Présentation du budget Pro Forma 2024-2025.
 - La colonne « Pro Forma » est utilisée par le Centre de services pendant l'année. Elle sert à présenter l'effectif de personnel de l'école pendant l'année.
 - La colonne « Écart » ne présente pas des déficits, mais plutôt des différences dans la planification des dépenses, par rapport à une année précédente.**Résolution proposée par Sophie Quintal :**
Le conseil d'établissement adopte le budget PRO FORMA 2024-2025 présenté par Mme Quintal (voir pièce jointe).
 - Adoptée à l'unanimité.
7. Code de vie 2024-2025 (*Sophie*)
Reporté au prochain conseil d'établissement.
8. Règles de fonctionnement du SDG 2024-2025 – Présentation de la réglementation du SDG 2024-2025 (*Sophie*)
 - Bloc du midi : de 4,00 \$ à 4,10 \$.

Conseil d'établissement
18 h 30

AG Jeudi 14 septembre ✓

Mardi 17 octobre ✓

~~Mercredi 13 décembre~~

Mardi 23 janvier ✓

Mardi 20 février ✓

Mardi ~~26 mars~~ 2 avril ✓

~~Mardi 23 avril~~

Mardi ~~22 mai~~ 28 mai ✓

Mardi 18 juin

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
5^e séance ordinaire

- Concernant la phrase proposée « Il est également possible qu'un enfant soit refusé et suspendu lors d'une journée pédagogique en raison de son comportement au SDG. »
 - Discussion concernant la gravité de l'événement : Sophie Quintal précise que ce ne serait applicable qu'en cas d'événement majeur.
 - Similairement au plan d'action de lutte contre l'intimidation, ce serait du cas par cas. Ce plan de lutte contre l'intimidation est applicable au service de garde aussi.
 - Lors d'une journée de service de garde, il n'y a pas de suspension de l'enfant en cas d'événement majeur.
 - On ne peut suspendre un élève lors d'une journée pédagogique, puisque c'est un service payant.
 - Dans le cas de la phrase proposée, le parent serait informé de la suspension de son enfant pour la prochaine journée pédagogique.
 - Proposition de reformulation : « Dans la mesure où cela atteint des objectifs pédagogiques légitimes, il est également possible qu'un enfant soit refusé (suspendu) lors d'une journée pédagogique en raison d'un comportement de violence répété au SDG. »
- Discussion concernant la pertinence d'appeler les journées pédagogiques de cette façon : puisque les objectifs pédagogiques d'enseignement n'ont pas lieu lors d'une journée où l'enfant est présent au service de garde toute la journée, il pourrait être pertinent de penser à une meilleure façon de nommer ces journées.
- Rappels concernant les paiements du service de garde :
 - Ajout d'un second rappel, la 20^e journée après l'envoi de la facturation.
 - Précision du premier rappel, après 10 jours, qui sera un rappel écrit par courriel plutôt que verbal.
 - Isabelle Robillard mentionne qu'il y a parfois des rappels papier de paiement du service de garde qui seraient mis dans l'agenda de l'enfant. Sophie Quintal va vérifier cette pratique, puisque ces rappels doivent être envoyés par courriel aux parents et non imprimés. Elle vérifiera aussi que les rappels de paiement des frais scolaires soient dans des enveloppes cachetées.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement adopte la réglementation du SDG 2024-2025, telle que modifiée séance tenante.

- Adoptée à l'unanimité.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la contribution financière pour la surveillance du dîner et les sorties (tel que joint en annexe du présent PV) SDG pour 2024-2025.

- Adoptée à l'unanimité.

9. Approbation des sorties ou des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (*Sophie*)

Sorties

Piscine Annie Pelletier pour les groupes de maternelle – 14 et 28 mai (gr. 81 et 84) et 17 et 31 mai (g. 82 et 83) – Départ de l'école à 12 h 45 et retour vers 14 h 40.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la sortie à la piscine Annie Pelletier pour les groupes de maternelle.

- Adoptée à l'unanimité.

Centre culturel Georges-Vanier pour les groupes 11, 13, 14 et 21 – 22 mai (gr. 13 et 14) et 23 mai (gr. 11 et 21) – Départ de l'école à 9 h 55 et retour vers 13 h. Prévoir un lunch froid.

Transport en autobus scolaire. L'organisation et les frais de transport sont assumés par *Une école montréalaise pour tous*.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
5^e séance ordinaire

Le conseil d'établissement approuve la sortie au Centre culturel Georges-Vanier pour les groupes 11, 13, 14 et 21.

- Adoptée à l'unanimité.

Ajout séance tenante : visite de l'école Académie Dunton avec les élèves inscrits à cette école pour l'année 2024-2025. De 10 h à 12 h 45, vendredi le 31 mai 2024. Le dîner et le transport scolaire sont fournis par l'école secondaire.

Résolution proposée par Sophie Quintal :

Le conseil d'établissement approuve la visite de l'école Académie Dunton avec les élèves inscrits à cette école pour l'année 2024-2025.

- Adoptée à l'unanimité.

➤ **Points d'informations**

10. Mot du Président (*Kaven*)

- Kaven Morasse a contacté la personne responsable de la sécurité autour des écoles à qui il avait parlé l'an dernier, qui est le conseiller de l'attaché politique du maire d'arrondissement. Il a demandé une rencontre avec lui.

11. Mot de la Directrice (*Sophie*)

- Départ de M. Abderrahmane Saadi.
- Calendrier scolaire 2024-2025.
- Concernant l'approbation de sorties qui ont déjà eu lieu : est-ce que le CÉ préfère recevoir un courriel au préalable ou est-ce qu'on accepte d'approuver des sorties qui ont déjà eu lieu?
 - Questions concernant la légalité de la pratique.
 - Isabelle Robillard mentionne qu'auparavant, les membres du CÉ recevaient un courriel avec la sortie à approuver et que la décision du CÉ était par la suite jointe au CÉ.
 - Ce point sera reporté à la prochaine séance du CÉ, pour permettre une discussion lors de la prochaine séance.

12. Mot du représentant des parents au comité de parents (*Dominique-Joël Beaupré*)

- Séance du 30 avril 2024 :
 - Sites web des écoles avec erreurs de contenu : questions concernant les parties responsables de la gestion du contenu.
 - Organisation des services de garde, financement.
 - Aides à la classe : questionnaire sur l'intégration, puisque c'est un nouveau concept.
 - Pénurie d'enseignants.
 - Qualité de l'eau.
 - Présentation sur la nouvelle loi des CÉ.

13. Mot des enseignants (*membres enseignants*)

- Isabelle Tap souligne la semaine des bénévoles.
- La semaine du SDG a été soulignée par les enseignants.

14. Mot du service de garde

- Sondage concernant les dernières journées pédagogiques : les informations pour envoyer le sondage ont été envoyées très tardivement, à cause d'un court délai.

15. Mot de la représentante de la communauté (*Mme Lina Charlebois – Maison des Familles*)

- Samedi 8 juin : activité sur la diversité parentale.
- Opération sac à dos 12 et 14 juin.
 - Suggestion de communiquer directement avec certains parents.
- AGA le 14 juin : besoin de gens, pour ceux qui veulent s'impliquer dans le communautaire.

16. Suivi des rencontres de l'OPPAL (*Véronique Kanemy*)

- Suivi Croque-livres

ÉCOLE ARMAND-LAVERGNE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
5^e séance ordinaire

- Des jeunes de 5^e année ont présenté de façon indépendante un projet de croque-livres.
- Elles avaient proposé une façon de décorer le croque-livres, avec un plan de décoration.
- Sophie propose qu'on fasse appel à ces jeunes et qu'on les implique dans la planification de la décoration.
- Suivi sur le réchaud-bus : c'est un service destiné aux milieux défavorisés qui fournit le repas aux élèves.
 - Une des disponibilités est le 4 septembre.
 - Le formulaire de demande a déjà été envoyé.
 - Une demande de parents bénévoles sera envoyée.


Résolution proposée par Véronique Kanemy :

Le conseil d'établissement autorise l'OPPAL, en collaboration avec la direction, à entreprendre les démarches nécessaires pour organiser un dîner à l'école avec le réchaud-bus de la STM le 4 septembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité.
 - Suivi sur l'orthographe-o-thon
 - Sophie Quintal montre la liste des classes gagnantes par année.
- Interventions et questions du public.
Aucun membre du public n'est présent.
- **Varia**
- Il manque des parents bénévoles pour les olympiades du 17 juin. Il manquerait 3-4 parents bénévoles.
 - Il manque aussi des parents pour l'organisation de la fête des cultures pour vendredi le 31 mai, dès midi.
- **Clôture de l'assemblée à 20 h 34 proposée par Kaven Morasse.**

Date de la prochaine assemblée : mardi 18 juin 2024

Kaven Morasse
Président



Sophie Quintal
Directrice